



## DECLARATION PREALABLE DU SNUIPP-FSU CAPD DU 13 AVRIL 2017

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Nous vous avons alerté à deux reprises sur les difficultés qui vont très certainement se poser dans les écoles qui accueilleront à la rentrée prochaine un nombre important de PE stagiaires, parfois autant que d'enseignants titulaires. Si nous actons positivement le recrutement important de nouveaux professeurs des écoles dans notre département déficitaire en personnel, nous ne pouvons accepter que leur entrée dans le métier se fasse dans de telles conditions. Nous craignons que le fonctionnement de certaines écoles, que nous avons repérées et dont nous vous avons transmis la liste, soit très compliqué l'an prochain et vous redemandons donc de débloquer des postes pour les situations les plus complexes.

Autre situation complexe : celle des directeurs d'école. En cette période, en plus d'assumer les multiples tâches qui leur incombent tout au long de l'année, ils bataillent pour valider les passages au collège via Affelnet ou pour faire fonctionner le LSU. Ces outils, mis en place par le ministère, sont censés participer de la simplification des tâches de direction d'école. Ces outils sont tellement simples, qu'une dizaine d'annexes conséquentes est nécessaire pour expliquer le fonctionnement d'Affelnet. Par ailleurs, les directeurs n'ont toujours pas été destinataires des périmètres définitifs. Le LSU, quant à lui, bien qu'imposé aux équipes, n'est toujours pas opérationnel pour l'ensemble des enseignants. Il est par exemple toujours impossible de l'utiliser pour les élèves d'ULIS. De plus, de nombreux collègues adjoints et directeurs nous font remonter leur exaspération quant aux mises à jour de cette application qui coïncident systématiquement avec les fins de période alors que c'est justement le moment pour eux de compléter les bilans des élèves.

Enfin, nous souhaitons vous faire part de notre grande déception et amertume concernant la façon dont le dossier sur les conditions de travail dans la circonscription de Grézieu la Varenne a été géré. Nous vous alertons depuis plusieurs années des pressions psychologiques subies par les collègues de cette circonscription de la part de leur IEN. Bien conscients que le sujet est délicat, nous avons toujours pris soin de ne pas le rendre publique, pensant que vous seriez à l'écoute. Or, vous nous avez d'abord reproché de ne pas apporter de témoignages, de porter des propos diffamatoires et non argumentés. Nous vous avons alors transmis des témoignages écrits, complétés par des témoignages oraux recueillis par votre adjoint lors de la réunion du 1<sup>er</sup> février à Saint-Martin-en-Haut. Lors de cette même réunion les

collègues ont enfin eu le sentiment d'être entendus, compris et protégés par leur hiérarchie après des années de souffrance au travail. C'est pourquoi le relevé de conclusion de la réunion du 22 mars ainsi que votre courrier du 28 mars a choqué les collègues concernés et leurs représentants. Vous parlez de « ressentis de mal-être professionnel », nous parlons d'arrêts maladie et de dépressions liées à l'exercice du métier d'enseignant dans cette circonscription. Nous parlons d'humiliations publiques devant les élèves, d'autres enseignants du premier comme du second degré lors de réunions au collège par exemple. Nous parlons de menaces d'inspection et de refus de temps partiel. Nous n'appelons pas cela des « ressentis » mais bien des faits. Il est fait référence à des « expressions de soutien » à l'égard de l'IEN. Nous vous renvoyons vos propres questionnements : qui a témoigné ? combien étaient-ils ? qu'ont-ils évoqué ? Ces témoignages peuvent-ils expliquer vos conclusions sur le dossier : « Sortir par le haut de cette situation » en étant « attentifs aux conditions de travail de tous les personnels, y compris celle de l'IEN » ? Conclusions dont vous chargez les organisations syndicales de les transmettre aux collègues de la circonscription qui se sentent clairement abandonnés. Nous ne pouvons que constater la différence de traitement entre un professeur des écoles à qui vous auriez imposé un changement de poste pour bien moins que cela et le statut d'IEN qui visiblement protège bien plus.

Désormais assurés que cette situation ne se règlera par au niveau départemental, nous avons saisi nos responsables nationaux pour porter ce dossier au ministère et faire entendre la voix de nos collègues.